

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 232-25 C

Objet : RS - Approbation du montant de la subvention 2025 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin -

Walter Sartori

Corinne Charles

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 232-25 C

objet **RS - Approbation du montant de la subvention 2025 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique qu'il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre du dispositif « sport et rayonnement » pour la saison 2025-2026.

Concernant la saison sportive 2025-2026 qui vient de débiter, et selon les critères actuellement en vigueur, le détail des subventions est précisé dans le tableau ci-dessous.

Clubs	Subventions 2024-2025	Subventions 2025-2026
AEB Gym	3 700 €	3 700 €
Club de Boules de La Motte-Servolex	3 300 €	2 300 €
Club Sports Glace	2 870 €	2 870 €
Club Nautique Chambéry Le Bourget	9 300 €	9 300 €
CHAC (Tir à l'arc)	1 610 €	1 610 €
Chambéry Cyclisme Compétition	11 100 €	Montant identique (voir commentaire ci-dessous)
Chambéry Escalade	9 300 €	9 300 €
Chambéry Savoie Football	5 000 €	0 €
Chambéry Triathlon	500 €	0 €
Club des Chevaliers Tireurs	900 €	0 €
Ma Petite Entreprise	0 €	15 000 €
EAC Athlétisme	9 300 €	9 300 €
Elan Chambérien	2 800 €	2 800 €
Judo Club La Motte-Servolex	9 100 €	9 100 €
SHBC La Motte-Servolex	21 300 €	21 300 €
Ski Club La Féclaz	13 000 €	13 000 €
SOC Natation	8 800 €	8 800 €
SOC Rugby Savoie Mont-Blanc	27 800 €	27 800 €
Chambéry Hockey 73	28 000 €	28 000 €
Union sportive La Ravoire/Challes Basket	5 000 €	5 000 €
CSMBH	101 600 €	101 600 €
Total général	274 280	270 780 €

Il convient de préciser que :

- le club Ma Petite Entreprise (équipe de cyclisme féminin créée récemment) entre dans le dispositif,

- la subvention concernant Chambéry Cyclisme Compétition est désormais instruite par la direction du tourisme au titre du dispositif de soutien aux sportifs en émergence contribuant au rayonnement du territoire,
- Chambéry Savoie Football, Chambéry Triathlon et le Club des Chevaliers Tireurs sortent du dispositif pour cette année, n'ayant plus le niveau sportif requis,
- le montant de la subvention accordée au SOC Natation tient compte de la déduction de 5 000 € pour remboursement de l'avance sur subvention, conformément aux modalités de remboursement prévues : montant éligible de 13 800 € duquel est déduit 5 000 €, soit une subvention 2025 de 8 800 €,
- les autres modifications sont liées aux résultats sportifs pris en compte,
- lors d'une prochaine réunion du Conseil communautaire, et dans le cadre du budget 2026, Grand Chambéry se laisse la possibilité d'ajustements de subventions au regard de données nouvelles qui pourraient intervenir au cours de la saison 2025-2026.

Il est proposé de verser les subventions aux associations en deux temps :

- un acompte de 70 %, une fois les conventions signées, dans le courant du mois de janvier 2026,
- un solde de 30 % en mai 2026.

Les subventions des clubs constitués en SASP ou SARL ou SAS (Chambéry Savoie Mont Blanc Handball, Chambéry Hockey 73, SOC Rugby Savoie Mont Blanc et Ma Petite Entreprise) seront versées en une fois en janvier 2026 afin de faciliter leur trésorerie.

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « sport et rayonnement »,

Vu la délibération n° 101-13 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2013 approuvant les modalités d'attribution des subventions aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération pour la saison 2013-2014,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 19 novembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la répartition de l'enveloppe financière allouée au dispositif « sport et rayonnement » pour la saison 2025-2026, au titre du budget 2025, selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions y afférentes.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

232-25 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du montant de la subvention 2025 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Convention MIG Handball, Convention MIG Hockey, Convention MIG Rugby, Convention MIG Vélo, Convention type club - association

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34863H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34863H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025